



## Coupe du Club

Grade : 5B

Samedi 28 septembre – dimanche 29  
septembre 2019  
Société des Régates d'Antibes



### AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES 2017-2020

**ATTENTION, LIMITATION DU NOMBRE DE PLACES, VOIR ARTICLE 10**

#### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV),
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 les règlements fédéraux.

#### 2. PUBLICITE

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

#### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à
  - 3.1.1 tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de toutes les catégories de conception norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5<sup>ème</sup> catégorie de navigation ou équivalent.  
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière (moins de 6 milles).  
Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
  - 3.1.2 tous les bateaux du système à handicap Osiris, ORC et Multi 2000.
- 3.2 Les bateaux admissibles doivent
  - se préinscrire en ligne sur [www.sr-antibes.fr](http://www.sr-antibes.fr) à partir du jeudi 19 septembre 20h, avec paiement possible par carte bancaire sur le site du club ou au Club
  - avoir payé les droits d'inscriptions avant samedi 21 à 13 heures (voir §10)
  - les inscriptions devront être confirmées le vendredi 27 septembre entre 15h00 à 19h00 au Bâtiment Mistral, Quai Nord du Port Vauban - 06600 ANTIBES 04.92.91.13.13
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence FFVoile validée compétition ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
  - le certificat de jauge ou de conformité
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF

- le certificat de jauge ou de conformité
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 2 million d'Euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

#### 4. DROITS A PAYER

Jusqu'à 8.99 m : 40 €  
 De 9.00 m à 10.99 m : 50 €  
 11.00 m et plus : 60 €+ 10 €par équipier supplémentaire au-delà de 6 équipiers

Ces droits comprennent :

- l'inscription à la régata,
- l'apéritif à Menton, le samedi à 18 h 30
- la nuit au port
- le café à Menton à 8h45
- le buffet à Antibes le dimanche soir.

#### 5. PROGRAMME

- 5.1 Briefing Skipper aller à 8h45 le samedi 28 septembre devant le club  
 Briefing Skipper retour à 8h45 le dimanche 29 septembre au local du port à Menton
- 5.3 Le samedi 28 septembre: 1er signal d'avertissement à 10h00 en baie de la Salis.  
 Le dimanche 29 septembre: 1er signal d'avertissement à 10h00 en baie de Menton

#### 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles sur le site S.R.A. ou aux inscriptions le vendredi.

#### 7. LES PARCOURS

Les parcours sera de type côtier Antibes – Menton samedi et Menton– Antibes dimanche

#### 9. CLASSEMENT

- 9.1 Une course au moins devra être validée pour valider la compétition.
- 9.2 Le calcul du temps compensé sera fait selon le système temps sur distance pour les bateaux OSIRIS-HN France avec CVL, temps sur temps pour les Multi 2000

Les regroupements de classes seront effectués de la façon suivante :

<b>SR Antibes 2019</b>		
Groupes nets	Filière Croiseur	Filière Régate
Classes Osiris	C,D et ex E,F,G	R et L
Flamme 1	Croiseurs 28 et + Régate 26.1 et +	
Flamme 2	20.5 à 27.9	26 et moins
Flamme 3	14 à 20.4	
Flamme 4	0 à 13.9	
Pavillon Hobie		M2K

## **10. PLACES AUX PORTS**

Le nombre de places aux ports (Vieux Port et GARAVAN, distants de quelques centaines de mètres) de Menton est limité à **50 places avec extension possible à 60 places en fonction des caractéristiques des 50 premiers inscrits**. Une place ne sera attribuée que lorsque le paiement aura été enregistré : paiement en ligne ou chèque déposé ou envoyé au bureau des régates avant le 21 septembre 13h. Une première liste de places attribuées sera donnée le 23 septembre. En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une sélection sera faite en fonction de la date de préinscription et de la taille du bateau.

## **12. COMMUNICATION RADIO**

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## **13. RESULTATS ET PRIX**

- Un apéritif sera offert à Menton le samedi à 18 h 30, dans une salle située sur le port Garavan
- Résultats et buffet le dimanche à 19h00 après la régata au siège de la S.R.A.

## **14. DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## **15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter le 04.92.91.13.13